



CERCLE SPORTIF SAINT MICHEL KOENIGSHOFFEN

Reg. Assoc : vol XVII n°35 - Agréé Jeunesse et Sport : Vol XIII n°75 - SIRET : 438 726 945 000 19 - APE : 8551Z
Fondé en 1903 - Affilié FSCF-AGR : n°067 0168 - Siège Social : 27 rue des juifs - 67000 STRASBOURG
Tél : 06.81.39.21.08 Courriel : contact@cssmk.com site : www.cssmk.com

HORAIRES SAISON 2024/2025

Pré-inscription en ligne conseillée sur <http://cssmk.com/inscriptions>

Les différentes activités reprennent à partir du **9 septembre 2024** selon les horaires et jours indiqués ci-dessous :

→ Informations et inscriptions lors des séances

Avant de vous inscrire, nous vous demandons de lire attentivement le règlement intérieur (au verso).
Il vous permettra de connaître le mode de fonctionnement de notre association.

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	
FILLES	GARÇONS
Poussines (nées entre 2015 et 2018) Resp : Nathalie FLORIAN Tél. 06 50 20 43 51 Lundi 18h00 à 20h00 grp B+C+D (2) Mercredi 18h00 à 20h00 grp A+B+C (1) Samedi 14h00 à 16h00 grp A (1)	Poussins (nés entre 2016 et 2018) Resp : Christophe MEYER Tél. 06 81 39 21 08 Lundi 18h00 à 20h00 grp A (1) Jeudi 18h00 à 20h00 grp B (1)
Jeunesses (nées entre 2011 et 2014) Resp : Nathalie FLORIAN Tél. 06 50 20 43 51 Mardi 18h00 à 20h00 grp A+B (2) Jeudi 18h00 à 20h00 grp B+C (1) Samedi 14h00 à 16h00 grp C (1)	Pupilles (nés entre 2010 et 2015) Resp : Christophe MEYER Tél. 06 81 39 21 08 Lundi 18h00 à 20h00 grp A (1) Jeudi 18h00 à 20h00 grp B (1)
Aînées (nées en 2010 et antérieurement) Resp : Nathalie FLORIAN Tél. 06 50 20 43 51 Mercredi 20h00 à 22h00 (1) Samedi 16h00 à 18h00 (1)	Adultes (nés en 2009 et antérieurement) Resp : Christophe MEYER Tél. 06 81 39 21 08 Mercredi 20h00 à 22h00 (1)
ACTIVITES DIVERSES MIXTES	
Tricking (à partir de 14 ans) Resp : Stéphane OBERLE Tél. 06 37 63 58 14 Lundi 20h15 à 22h00 (1) Jeudi 20h15 à 22h00 (1) Vendredi 20h00 à 22h00 (1)	Futsal (à partir de 18 ans) Resp : Ahmed EL HADIRI Tél. 06 21 08 33 10 Abdelkhalik OUAKKI Tél. 06 21 79 37 02 Mercredi 20h00 à 22h00 (3)
Trampoline loisirs (à partir de 7 ans) Resp : Christophe MEYER Tél. 06 81 39 21 08 Lundi 18h00 à 20h00 (1)	

(1) Gymnase Herrade, Allée des Comtes (2) Ecole Camille Clauss, 9 rue Gerlinde
(3) Gymnase St Jean, rue de Bouxwiller

REGLEMENT INTERIEUR

Vous allez nous confier votre enfant, ou adhérer vous-même à notre association et c'est avec plaisir que nous vous accueillons. Pour que tout se passe dans une bonne entente, veuillez respecter les différentes consignes qui suivent :

Inscriptions

La fiche d'inscription, le questionnaire de santé pour les mineurs ou le certificat médical pour les majeurs (mentionnant les activités sportives pratiquées) sont à remettre dès le 1^{er} cours (ne pas oublier autorisation au verso). **Seuls 2 cours à l'essai sont autorisés avant le règlement de la cotisation.**

Cotisations

La cotisation peut être réglée par espèces, chèques, Pass-sport ou aide à la licence.

La cotisation est annuelle ne peut pas être remboursée sauf accord exceptionnel du comité directeur.

La participation demandée ne comprend pas les éventuels stages et le déplacement aux compétitions.

L'organisation des entrainements

- Dans certaines sections de gymnastique artistique des horaires par groupe de niveau sont mis en place. Les entraîneurs désigneront le groupe de votre enfant après les 2 séances d'essai. En fonction de la progression et de l'engagement de votre enfant, il pourra être amené à changer de groupe en cours d'année. Certains groupes sont réservés aux gyms qui s'engagent à être présents aux compétitions.
- Les compétitions ne sont pas l'unique objectif de nos moniteurs, mais elles font parties des actions qui mènent à l'épanouissement de l'enfant dans le sport et à son insertion dans le groupe

Afin de permettre la bonne marche des entrainements nous vous demandons :

- D'être **régulier et ponctuel** aux séances d'entraînement.
- De vous assurer de la **présence du responsable** avant de laisser votre enfant.
- De **signaler ou d'excuser toute absence** auprès des moniteurs (email ou téléphone).
- D'avoir une **attitude respectueuse** vis-à-vis de l'encadrement et des autres membres.
- Le club se réserve le droit d'exclure un membre qui ne respecterait pas ces consignes (cf. statut).
- **Les enfants sont sous la responsabilité des parents/du tuteur légal après que les moniteurs aient donné l'autorisation de regagner le vestiaire**

L'association se réserve la possibilité de changer ou d'annuler les horaires en fonction des disponibilités des moniteurs et des salles.

Compétitions

Des compétitions sont organisées tout au long de l'année. Lorsque vous acceptez l'inscription à une compétition, cela engage des frais pour l'association. Aussi, tout gymnaste absent lors d'une compétition sans certificat médical, se devra de rembourser les frais engagés par le club (frais d'engagements).

Accès aux salles d'entraînement

- L'accès aux différentes salles n'est autorisé qu'aux membres du Cercle Sportif Saint Michel et uniquement aux horaires indiqués pour son activité.
- L'accès aux salles est interdit avec des chaussures ayant été utilisées à l'extérieur.
- L'ensemble des membres doit participer au rangement de la salle à la fin des cours.
- Le club n'est pas responsable des vols d'objets dans les vestiaires.

Tenue vestimentaire

- Pour les entraînements, porter une tenue adaptée, avoir les cheveux attachés, ne pas porter de bijoux.
 - Lors des compétitions, les gymnastes doivent porter la tenue réglementaire fournie par le club :
 - pour les sections féminines: justaucorps (prêt club) et survêtement du club,
 - pour les sections masculines: léotard, short de couleur (prêt club) et survêtement du club.
- Le prêt de cette tenue est inclus dans la cotisation. Sont à votre charge l'achat des patins blancs (en vente dans tous les magasins) et le tee-shirt du club (en vente au club).

L'engagement associatif

Si le montant de la cotisation est relativement bas, cela vient du fait que notre association (encadrements et dirigeants) fonctionne principalement sur le bénévolat. Nous faisons le maximum pour vous satisfaire et nous souhaitons en retour qu'il en soit de même de votre part. Ainsi pour le respect de l'investissement des bénévoles nous vous demandons :

- de **lire les circulaires, d'y répondre dans les délais et de tenir vos engagements.**

Un calendrier des manifestations et compétitions de la saison vous sera remis vers décembre. Nous vous demandons de tenir compte de ces dates pour programmer vos sorties familiales.
- de **participer aux animations** (Spectacles – Organisation de compétition - Tombola) qui permettent à l'association d'avoir un budget équilibré en fin de saison, la cotisation ne couvrant qu'une partie de nos dépenses (licence, assurance, salles, matériel, formation de l'encadrement, inscriptions et déplacements aux compétitions).

Les manifestations que nous organisons permettent aussi à nos jeunes de s'impliquer dans la vie associative, ce qu'ils apprécient généralement.

La participation aux manifestations organisées par le club (spectacle, tombolas...), ou aux concours, fait partie des obligations du gymnaste et peut entraîner des sanctions en cas de manquement.

Pour toutes informations complémentaires contacter les moniteurs ou envoyer un email à

contact@cssmk.com